

Le 1<sup>er</sup> novembre 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Pilote, maire suppléant. Monsieur Germain Tremblay est absent avec motivation.

- Rés. 10-407 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers Procès-verbal municipaux acceptent le procès-verbal du 4 octobre 2010, tel que rédigé.  
du 4-10-10
- Rés. 10-408 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers Comptes du municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'octobre 2010, au montant mois de 170 714,75\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 10-409 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers Compte règl. municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'octobre 2010 du règlement #10-592 (Travaux rues de l'Église et Trépanier) au montant total de 92 108,32\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. 10-410 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers Compte règl. municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'octobre 2010 du règlement #09-580 (Travaux rang St-Julien) au montant total de 25 433,15\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. 10-411 Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers Transferts municipaux effectuent les transferts budgétaires suivants :
- De**
- |  |           |
|--|-----------|
| 02-11000-131 (Rémunération des élus)               | 6 000 \$  |
| 02-11000-133 (Allocation des élus)                 | 3 000 \$  |
| 02-13000-522 (Entretien, rép. Hôtel de ville)      | 5 000 \$  |
| 02-32000-629 (Calcium voirie été)                  | 11 650 \$ |
| 02-33000-443 (Contrat pour enlèvement de la neige) | 37 230 \$ |
| 02-33000-970 (Subvention déneigement)              | 2 500 \$  |
| 02-41300-515 (Location de machinerie)              | 10 000 \$ |
| 02-41300-640 (Pièces et accessoires)               | 1 000 \$  |
| 02-47000-670 (Subventions environnementales)       | 7 110 \$  |
| 02-35500-640 (Plaques de rues)                     | 4 000 \$  |
| 02-41300-640 (Pièces et accessoires aqueduc)       | 9 000 \$  |
| 02-45300-446 (Élimination matériaux secs)          | 3 510 \$  |
- À**
- |   |           |
|---|-----------|
| 02-12000-412 (Services juridiques)                      | 17 000 \$ |
| 02-13000-141 (Salaires réguliers adm. + bén. marginaux) | 7 500 \$  |
| 02-32000-516 (Location d'équipement voirie)             | 15 210 \$ |
| 02-32000-521 (Achat de gravier)                         | 10 210 \$ |

02-32000-625 (Asphalte)	11 260 \$
02-41300-642 (Tuyauteerie)	6 370 \$
02-41500-516 (Location de machinerie égout)	20 940 \$
02-32000-623 (Ciment voirie)	2 800 \$
02-41300-331 (Téléphone)	1 800 \$
02-41300-521 (Entretien et réparation – réseaux)	3 910 \$
02-41500-515 (location de véhicules)	2 000 \$
02-41300-522 (Entretien et réparation édifices)	1 000 \$

- Rés. 10-412  
Affectation fonds de roulement Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux affectent, à partir du fonds de roulement, un montant de 14 500 \$ pour le paiement des panneaux indicateurs de bornes-fontaines et un montant de 30 000 \$ pour les travaux d'aménagement du point de services. Ces montants seront remboursés au fonds de roulement sur 5 ans.
- Dépôt états comparatifs Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose 2 états comparatifs des revenus et dépenses, en date du 30 septembre 2010.
- Rés. 10-413  
Formation ADMQ Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent monsieur François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier, à la formation « Lobbyisme et éthique : ça concerne au premier chef le directeur général », offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra le 18 novembre 2010 à Québec, au coût de 215 \$ + taxes. Ses frais de déplacement seront remboursés.
- Rés. 10-414  
Formation élus Attendu que le cours de formation « Rôles et responsabilités des élus, modules 1 et 2 », qui devait se donner à Québec les 15 et 16 octobre dernier, a été annulé;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent madame Ghyslaine L. Lortie, conseillère, à la formation « Rôles et responsabilités des élus, modules 1 et 2 » offerte par la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra à Sutton les 3 et 4 décembre 2010. Ses frais de déplacement lui seront remboursés.
- Rés. 10-415  
Appui Régie intermunicipale Attendu la décision de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries d'implanter un programme hockey-études de niveau « Bantam AA » à l'école secondaire de Charlesbourg;
- Attendu que l'école secondaire Mont-Ste-Anne s'est vu refuser la présentation du même projet pour des raisons encore aujourd'hui inconnues;
- Attendu que cette situation met en péril le programme hockey-études à l'école secondaire Mont-Ste-Anne;
- Attendu que, lors du lancement du programme hockey-études, les municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré ont investi tant au niveau des ressources humaines, matérielles que financières;
- Attendu l'excellente collaboration entre l'école secondaire Mont-Ste-Anne et la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré;
- Attendu que cette bonne entente contribue au bien-être et à la réussite des élèves;

Attendu la qualité des installations offertes pour assurer la réussite du programme;

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges s'interroge sur les raisons qui motivent la commission scolaire à vouloir toujours fragiliser le programme hockey-études offert;

Attendu que le programme est rendu à une étape importante de son développement et que la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré désire, une fois pour toutes, consolider le programme à l'école secondaire Mont-Ste-Anne;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu :

- Que les conseillers municipaux appuient la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré dans ses démarches pour en arriver à une entente écrite avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries afin d'assurer la pérennité du programme hockey-études à l'école secondaire Mont-Ste-Anne ;
- Que les conseillers municipaux appuient la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré dans son intention de confirmer un droit exclusif de l'aréna Côte-de-Beaupré à l'actuel programme hockey-études à l'école secondaire Mont-Ste-Anne ainsi qu'à toutes les écoles du territoire pour une implantation éventuelle d'un programme similaire pour les écoles primaires ;
- Qu'une copie de la présente soit transmise aux membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré, au président de la Commission scolaire, monsieur Jean-Marc Laflamme, au directeur général de la Commission scolaire, monsieur Serge Pelletier, au directeur de l'école secondaire Mont-Ste-Anne, monsieur Michel Légaré ainsi qu'aux commissaires, madame Marie-Josée Fortin et monsieur François Renaud;

Rés. 10-416 Soirée des fêtes bibliothèque Attendu la demande d'aide financière des bénévoles de la bibliothèque « Aux sources » pour leur soirée des fêtes;

Attendu que la municipalité a une politique de contribution financière pour les activités de reconnaissance;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 880 \$ aux bénévoles de la bibliothèque municipale « Aux sources » pour l'organisation de leur soirée des fêtes, conformément à leur politique de contribution financière pour les activités de reconnaissance.

Rés. 10-417 Permis PIIA Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, les 12 et 16 octobre 2010, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
113 rue du Parc	Agrandissement	Rés. #10-202
140 rue des Jardins	Agrandissement	Rés. #10-203
41 rue des Granites	Unifamiliale isolée	Rés. #10-204
23 et 25 rue du Seigle	Rénovation	Rés. #10-209
23 rue de Calgary	Unifamiliale isolée	Rés. #10-210

Rés. 10-418  
Prolongation  
de délai pour  
construction  
au 145 rue du  
Mont-Ferréol

Attendu que monsieur Léandre Saindon a rencontré les membres du comité consultatif d'urbanisme afin de leur demander une nouvelle prolongation de délai pour construire sa résidence au 145 rue du Mont-Ferréol;

Attendu que monsieur Saindon s'engagera à débuter sa construction en mai 2011 et à terminer le revêtement extérieur au 15 novembre 2011, soit à la date d'échéance de son nouveau permis;

Attendu qu'un puits artésien a été foré et que des arbres ont été coupés en vue de l'implantation de la future résidence;

Attendu que monsieur Saindon ne veut pas débuter la fondation cet automne pour éviter tout problème de fissure dû au gel et au dégel;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de renouveler le permis de construction et le permis d'installation septique de monsieur Léandre Saindon, pour une période de douze mois, à la condition qu'il s'engage à débuter les travaux au plus tard au mois de mai 2011 et que le revêtement extérieur de sa résidence soit complété dans les douze mois suivant la date d'émission du nouveau permis, soit le 15 novembre 2011.

Rés. 10-419  
Permis PIIA  
149 des  
Myrtilles

Attendu la demande de permis visant à fermer le dessous du patio de la résidence située au 149 rue des Myrtilles pour y créer un bâtiment complémentaire;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a déterminé qu'un espace de rangement situé sous un patio doit être considéré comme un bâtiment complémentaire lorsqu'il est muni d'une porte et d'un revêtement mural;

Attendu que le règlement de zonage prévoit que les bâtiments complémentaires attenants à un bâtiment principal doivent respecter les marges d'implantation prévue pour ce dernier;

Attendu que la marge latérale à respecter pour un jumelé dans la zone CR-1 est de 4 mètres ;

Attendu que le bâtiment complémentaire ne respecte pas le règlement de zonage puisqu'il est situé à une distance de 1,63 mètre de la marge latérale;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis visant à fermer le dessous du patio de la résidence située au 149 rue des Myrtilles pour y créer un bâtiment complémentaire.

Rés. 10-420  
Permis PIIA  
52 et 54 rue  
de Coubertin

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée aux 52 et 54 rue De Coubertin;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que la zone RB-3 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que le règlement sur les PIIA prévoit que l'architecture du bâtiment doit représenter un aspect champêtre, de villégiature ou alpin;

Attendu que les nouvelles constructions principales doivent s'harmoniser avec les résidences construites dans la même zone, notamment par le style architectural;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ne sont pas atteints;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée aux 52 et 54 rue de Coubertin.

Rés. 10-421  
Nom de rue  
au sud de la  
rue de la  
Colline

Attendu qu'une rue privée doit se développer au sud de l'avenue Royale, vis-à-vis la rue de la Colline;

Attendu que le promoteur propose le nom « rue de la Vallée » pour cette rue;

Attendu que monsieur Germain Tremblay a proposé à l'urbaniste les noms de « rue de la Falaise » et « rue du Méandre » pour cette rue;

Attendu que la majorité des membres sont d'avis que le nom de « rue de la Vallée » est plus approprié étant donné la topographie du site en question;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le nom de « rue de la Vallée » pour cette nouvelle rue.

Rés. 10-422  
Mur de  
soutènement  
12 rue du  
Boisé

Attendu que le propriétaire du 12 rue du Boisé a construit un mur de soutènement à l'aide de pierres naturelles ayant une dimension de plus de 30 centimètres, tel que le prescrit le règlement de zonage;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a mentionné son intention de modifier la réglementation sur les murs de soutènement suite à l'acceptation d'une dérogation mineure pour une situation semblable au 53 rue des Granites;

Attendu que le propriétaire du 12 rue du Boisé souhaite une tolérance de la part du

conseil municipal considérant qu'une modification réglementaire est prévue afin de permettre des pierres de plus de 30 centimètres;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'user de tolérance à l'égard du propriétaire du 12 rue du Boisé tant que le règlement ne sera pas modifié et de lui demander de déposer une demande de permis officielle dans les plus brefs délais.

Rés. 10-423  
Demande  
d'autorisation  
temporaire

Attendu la demande d'autorisation temporaire pour l'entreposage d'un conteneur durant la période hivernale sur les lots 366-1 et 366-2, soit à une distance d'environ 4,5 mètres de l'avenue Royale ;

Attendu que le propriétaire a vendu sa propriété et désire effectuer le ménage des bâtiments et d'utiliser un conteneur pour les déchets;

Attendu que ce conteneur devrait être entreposé pour une période d'environ 2 à 3 semaines mais que le propriétaire est inquiet de ne pouvoir retirer ce conteneur avant la saison hivernale si les chutes de neige débutent tôt;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif de refuser la demande d'autorisation temporaire pour l'entreposage d'un conteneur durant la période hivernale sur les lots 366-1 et 366-2, soit à une distance d'environ 4,5 mètres de l'avenue Royale.

Rés. 10-424  
Demande de  
modification  
au zonage –  
zone CR/A-2

Attendu que le propriétaire des lots situés sur les rues de la Ferréolaise et de la Buissonnière a déposé une demande de modification au zonage afin de permettre uniquement des résidences unifamiliales isolées et jumelées dans cette zone;

Attendu que le règlement de zonage prévoit actuellement des habitations unifamiliales isolées, unifamiliales jumelées, bifamiliales isolées et des maisons en rangée de quatre unités maximum;

Attendu que le propriétaire actuel vend ses terrains avec un contrat notarié comprenant un PIIA et n'autorisant que les résidences unifamiliales isolées et jumelées;

Attendu que le propriétaire désire conserver une uniformité dans son développement résidentiel;

Attendu que le propriétaire désire conserver la location à court terme dans cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif de procéder à la modification du règlement de zonage pour autoriser uniquement les résidences unifamiliales isolées et jumelées avec location à court terme dans la zone CR/A-2.

Explications  
et consulta-  
tion déroga-  
tion mineure

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur une demande de dérogation mineure pour accepter que le terrain du 15 rue E.-Touchette soit remblayé plus haut que le niveau de la rue sur une profondeur variant de 29,5 à 36 mètres alors que le règlement #88-184 intitulé « Règlement de

zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges prévoit que l'on ne peut remplir plus haut que le niveau de la rue sur une profondeur maximale d'une fois et demi la marge avant minimale, soit 9 mètres dans la zone RA/B9. Vingt-cinq personnes étaient présentes et l'une d'entre elles indique qu'elle est allée sur les lieux pour voir la situation et que, compte tenu de la topographie et du voisinage, le conseil municipal serait tout à fait justifié d'accorder cette dérogation mineure.

Rés. 10-425  
Décision  
dérogation  
mineure 15  
rue E.-  
Touchette

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le remblayage du terrain situé au 15 rue E.-Touchette;

Attendu que le requérant a obtenu le permis #2009-0506 pour effectuer le remblayage de son terrain;

Attendu que les normes pour les remblais n'ont pas été respectées et que les propriétaires du 15 rue E.-Touchette ont été avisés de leur infraction;

Attendu que le terrain est borné à l'arrière par une falaise et qu'il n'y aura aucune construction à cet endroit;

Attendu que la hauteur du remblai en cour arrière est minime;

Attendu que lors de la réunion du 26 octobre 2010, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable à cette demande de dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le remblayage du terrain situé au 15 rue E.-Touchette.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et prévoyant un emprunt de 70 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres et prévoyant un emprunt de 160 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 10-426  
Adoption  
règl. #10-601

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #10-601 décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment actuel situé au 14 rue des Lupins et de construction d'un garage municipal le long de l'avenue Royale (lots 334-2 et 335-2) et prévoyant un emprunt de 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 10-427  
Approbation  
plan d'interven-  
tion

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent la révision 3, datée du 20 octobre 2010, du « Plan d'intervention – Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout, projet no : Q126608 » préparé par Génivar Groupe Conseil.

- Rés. 10-428  
Contrat déneigement MTQ Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer le contrat #850788643 du ministère des Transports du Québec pour les travaux de déneigement et déglaçage sur les routes 360 (boul. les Neiges et avenue Royale) et 43540 (rg St-Antoine).
- Rés. 10-429  
Étude de capacité portante Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent la firme de laboratoire LVM inc. à procéder à des relevés de capacité portante des sols à l'emplacement du projet de construction du garage municipal sur les lots 334-2 et 335-2. Le coût de ses relevés sera payé à partir du fonds de roulement et remboursé en 2011.
- Rés. 10-430  
Travaux terrain de balle Attendu que les bénévoles de la ligue de balle molle adulte ont entrepris d'agrandir le terrain de balle;  
Attendu qu'à ce jour, ils ont réalisé et investi en temps et en argent pour l'équivalent de plus de 20 000 \$ dans ce projet;  
Attendu que pour finaliser les travaux d'agrandissement, ils demandent à la municipalité de contribuer dans l'acquisition de la tourbe et dans l'installation des poteaux de la clôture;
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent de défrayer le coût de la tourbe, d'un montant de 3 500 \$ + taxes, et le coût de l'installation des poteaux de la clôture, d'un montant de 5 388 \$ + taxes, pour l'agrandissement du terrain de balle. Ces dépenses seront payées à partir du fonds de parcs et terrains de jeux.
- Rés. 10-431  
Nomination président Comité de la famille Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Pierre Lortie pour agir comme président du Comité permanent de la famille, en remplacement de monsieur Hugues Longpré.
- Rés. 10-432  
Adhésion MADA Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent une demande d'adhésion au programme « Municipalité amie des aînés ».
- Rés. 10-433  
Achat de billets de ski Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité des loisirs d'acheter 250 billets de ski de soirée au coût de 23 \$ l'unité.
- Rés. 10-434  
Cadeau M. Gilles Bilodeau Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité des loisirs de remettre un certificat-cadeau, d'une valeur de 150 \$, dans un restaurant de la Côte-de-Beaupré, à monsieur Gilles Bilodeau pour ses 15 ans d'implication au sein du comité des loisirs.
- Rés. 10-435  
Motion de félicitations Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une motion de félicitations aux bénévoles qui ont travaillé à l'amélioration du terrain de balle et remercient Déneigement Daniel Lachance inc. qui a contribué à la réalisation des travaux.

Période de questions La période de questions débute à 20 heures 40 et se termine à 21 heures 10.

Levée de l'assemblée à 21 heures 10.

---

Robert Pilote, maire suppléant

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.